



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets

Numéro de publication:

0013 858
A1

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

Numéro de dépôt: 79430025.1

Int. Cl.³: **A 41 D 1/00, A 41 F 5/00**

Date de dépôt: 21.12.79

Priorité: 30.01.79 FR 7903049

Demandeur: **Segura, Michel**, 6, rue des Mésanges,
F-30000 Nîmes (FR)
Demandeur: **Segura, Louis**, 881B Chemin du Mas de
Lange, F-30000 Nîmes (FR)

Date de publication de la demande: 06.08.80
Bulletin 80/16

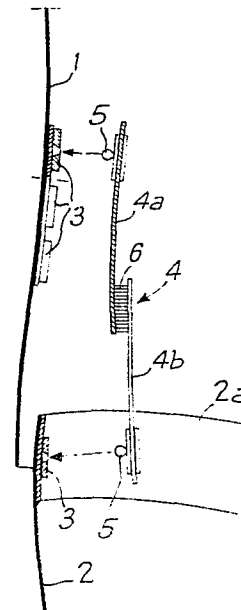
Inventeur: **Segura, Michel**, 6, rue des Mésanges,
F-30000 Nîmes (FR)
Inventeur: **Segura, Louis**, 881B Chemin du Mas de
Lange, F-30000 Nîmes (FR)

Etats contractants désignés: **AT BE CH DE GB IT NL SE**

Mandataire: **Moretti, René et al**, C/O Cabinet **BEAU DE**
LOMENIE 14, rue Raphael, F-13008 Marseille (FR)

Vêtement composé de deux parties assemblables entre elles.

La présente invention a pour objet un vêtement composé de deux parties assemblables entre elles. Un vêtement selon l'invention se compose d'une veste 1 et d'un pantalon 2, lesquels sont assemblés l'un à l'autre par l'intermédiaire d'une patte amovible et standard, comportant du côté de ses bords des moyens 5, par exemple des boutons-pression pour coopérer avec les éléments complémentaires de ces boutons fixés à la veste 1 et au pantalon 2; pour permettre le réglage en hauteur de la patte 4, la veste 1 comporte au moins une rangée de trois éléments complémentaires 3 disposés dans le sens longitudinal du vêtement; selon un mode de réalisation, la patte 4 est réalisée en deux parties 4a/4b assemblées entre elles au moyen de bandes de tissu comportant une pluralité de poils recourbés 6.



EP 0 013 858 A1

Vêtement composé de deux parties assemblables entre elles.

La présente invention a pour objet un vêtement composé de deux parties assemblables entre elles.

5

Le secteur technique de l'invention est celui de l'habillement, notamment l'habillement sportif et plus particulièrement celui du sport motocycliste.

10 On connaît déjà des combinaisons de motocyclistes notamment en cuir, qui se présentent sous la forme d'un vêtement en une pièce comportant une partie qui recouvre le haut du corps et un pantalon.

15 De tels vêtements présentent des avantages au niveau de la protection contre les intempéries mais ne sont pas toujours pratiques du fait que l'on ne peut pas dissocier le pantalon du reste du vêtement.

20 On connaît également des vêtements du genre combinaison motocycliste, lesquels sont formés de deux parties, un blouson et un pantalon, dont l'assemblage est réalisé au moyen d'une fermeture à glissière contournant le vêtement au niveau de la ceinture.

25

Ces vêtements présentent l'avantage de pouvoir dissocier le blouson du pantalon mais il n'est pas possible, à partir de ces vêtements de raccorder un pantalon d'une taille et s'adaptant à une morphologie déterminée avec un blouson d'une

30 autre taille et s'adaptant à une autre morphologie.

Dans le cas de la commercialisation des vêtements de sport, notamment les vêtements de cuir pour motocyclistes, il a paru intéressant, du fait que ces vêtements sont fabriqués en confection, de créer un ensemble de deux pièces comportant
5 un blouson ou une veste et un pantalon adaptés pour pouvoir être assemblés l'un à l'autre et comportant des moyens amovibles et standardisés qui permettent l'assemblage de blousons ou de vestes d'une taille et s'adaptant à une certaine morphologie, avec des pantalons de taille différente et s'adaptant à une morphologie différente et vice versa.

Cet objectif est atteint par le vêtement selon l'invention composé d'un blouson ou d'une veste et d'un pantalon, lesquels sont adaptés pour être assemblés l'un à l'autre, caractérisé en ce que le blouson ou la veste est relié au pantalon par l'intermédiaire d'au moins une patte amovible comportant des moyens pour pouvoir être fixée d'une manière réglable au vêtement.

Selon un mode de réalisation, ladite patte amovible est
20 constituée par au moins deux parties dont l'une comporte des moyens pour la fixer d'une manière réglable au blouson ou à la veste et l'autre comporte des moyens pour la fixer au pantalon, lesdites parties étant adaptées pour venir en regard l'une de l'autre et en ce que chacune d'elles comporte en outre des moyens pour pouvoir les relier l'une à l'autre.

Selon un autre mode de réalisation, ladite patte amovible est constituée par au moins deux parties dont l'une comporte des moyens pour la fixer au blouson ou à la veste et l'autre
30 comporte des moyens pour la fixer d'une manière réglable au pantalon, lesdites parties étant adaptées pour venir en regard l'une de l'autre et en ce que chacune d'elles comporte en outre des moyens pour permettre de les relier ensemble.

35 L'assemblage desdites parties qui composent la patte amovible est réalisé selon un mode d'exécution au moyen de boutons-pression.

Ces mêmes parties peuvent être également assemblées au moyen de bandes de tissu comportant une pluralité de poils se terminant en forme de crochets.

- 5 Le résultat de l'invention est ainsi un vêtement composé de deux parties assemblables entre elles par une ou plusieurs pièces intermédiaires amovibles et standardisées.

Cette pièce intermédiaire présente de plus la particularité
10 d'être réglable pour s'adapter à plusieurs types de vêtements et de tailles différentes.

Elle est en outre dotée de moyens d'assemblages rapides, tels que, de préférence, des boutons-pression ou du tissu
15 agrippant et permet donc de réaliser instantanément l'assemblage ou la dissociation des deux parties qui composent le vêtement.

Cette pièce est fixée, dans un mode de réalisation, dans le
20 dos et à l'intérieur du vêtement. Elle assure la parfaite liaison entre le pantalon et la veste ou le blouson, notamment lorsque le motocycliste est en position de conduite, couché sur sa machine.

- 25 Les deux pièces qui composent le vêtement comportent soit des éléments de boutons-pression, soit des parties de tissu agrippant pour coopérer soit avec les éléments complémentaires desdits boutons, soit les parties de tissu agrippant fixées à la pièce intermédiaire encore appelée patte.

30

Celle-ci peut être réalisée en deux parties assemblables entre elles au moyen de tissu agrippant. Ainsi, une partie de cette patte peut être par exemple fixée après réglage à la veste ou au blouson et l'autre au pantalon.

35

Une simple pression dans le dos au niveau de la ceinture est suffisante pour assurer la liaison des deux parties de la patte.

La dissociation est également facilitée puisqu'il s'agit tout simplement d'exercer une traction sur les deux parties de la patte pour les séparer. La séparation des deux parties du vêtement se faisant automatiquement lorsque le motocycliste retire sa veste ou son blouson.

L'assemblage des différentes parties entre elles n'est pas limité à l'usage de boutons-pression ou de tissu agrippant, mais pourrait également être assuré par des boutons fixés aux parties du vêtement et coopérant avec des boutonnières réservées dans la patte, ou encore au moyen de fermetures à glissières.

Le vêtement selon l'invention est de préférence réalisé en cuir; il pourrait toutefois être fabriqué en toute autre matière.

D'autres avantages ressortiront à la lecture de la description suivante donnée à titre d'exemple d'un mode de réalisation d'un vêtement selon l'invention en référence au dessin annexé sur lequel :

La figure 1 est une vue de face d'un vêtement selon l'invention représenté ouvert et sur laquelle sont représentés des moyens de liaison par boutons-pression fixés à l'intérieur de la veste et du pantalon; la figure 2 représente la patte de liaison de la veste et du pantalon dans un mode de réalisation en deux parties; la figure 3 est une vue en coupe partielle du vêtement suivant la ligne III III de la figure 1 et qui représente le mode d'assemblage selon l'invention au moyen d'une patte réalisée en deux parties.

On se reporte d'abord à la figure 1 du dessin qui illustre un vêtement selon l'invention composé d'une veste 1 et d'un pantalon 2, par exemple un vêtement de motocycliste réalisé en cuir. On notera que ce vêtement pourrait tout aussi bien être composé d'un blouson et d'un pantalon. Comme cela est

illustré sur ladite figure, la veste 1 comporte, au niveau de la ceinture et sur la face intérieure du vêtement, deux renforts rectangulaires 1a/1b, par exemple en cuir, sensiblement parallèles entre eux et disposés dans le sens longitudinal du vêtement.

Ces deux renforts 1a/1b sont d'une forme allongée et sont fixés par piquage de part et d'autre de l'axe théorique longitudinal du vêtement.

10

Ils sont sensiblement équidistants dudit axe et sont disposés sur une ligne x x' perpendiculaire à celui-ci et passant sensiblement par leur milieu.

15 Chacun de ces renforts 1a/1b comporte une rangée de moyens d'accrochage. Ces moyens pouvant être par exemple des boutons ou encore des boutons-pression. C'est ce dernier mode d'accrochage qui a été illustré sur le dessin.

20 On sait que les boutons-pression sont formés de deux éléments qui coopèrent ensemble et dont une partie renflée mâle pénètre avec force dans une partie femelle.

Les renforts 1a/1b reçoivent ainsi des éléments femelles 3, 25 par exemple au nombre de 3 et également répartis sur la longueur des renforts. La veste 1 comporte donc deux rangées de trois éléments 3 chacune, lesquels éléments sont parallèles entre eux deux à deux.

30 Le pantalon 2 comporte sur la face interne de sa ceinture 2a deux éléments femelles 3 espacés l'un de l'autre d'une distance d sensiblement égale à la distance qui sépare les deux rangées des éléments complémentaires fixés à la veste 1.

35 Le vêtement comporte également une ou plusieurs pièces de liaison 4 que l'on a appelée patte dans les revendications. Cette patte 4 peut être réalisée en une seule pièce et peut comporter des éléments complémentaires mâles pour coopérer

avec les éléments 3 fixés à la veste 1 et au pantalon 2. Ainsi, le vêtement représenté à la figure 1 pourrait recevoir deux pattes 4 s'alignant chacune sur la ligne reliant chacune des rangées d'éléments 3 de la veste à l'élément 3
5 du pantalon.

Ladite patte 4 pourrait également être réalisée en une seule pièce, par exemple un rectangle de cuir comportant des éléments complémentaires mâles fixés à ses quatre angles, à
10 raison d'un élément par angle. Cette patte unique viendrait ainsi en recouvrement des éléments femelles 3 fixés à la veste et au pantalon.

La patte 4 représentée sur le dessin aux figures 2 et 3 est
15 réalisée en deux parties 4a/4b, se présentant sous une forme rectangulaire et destinées à être disposées de telle sorte que leurs plus grands côtés soient sensiblement perpendiculaires à l'axe longitudinal du vêtement.

20 Cette patte 4 est réalisée par exemple en cuir et sa partie 4a comporte à deux de ses angles $4a_1/4a_2$ un élément complémentaire de bouton-pression 5. Ces éléments 5 sont fixés sur la face de la patte destinée à venir s'appliquer contre la face interne de la veste 1.

25

Le long de son bord longitudinal $4a_3$, opposé à celui qui comporte les éléments mâles 5, et sur la face opposée à celle à partir de laquelle émergent lesdits éléments mâles, la partie de patte 4a comporte une bande de tissu 6 comportant une pluralité de poils recourbés, par exemple du genre
30 de celui qui est commercialisé sous le nom Velcro. Cette bande s'étend sur la totalité du bord $4a_3$.

La deuxième partie 4b de la patte 4 comporte à ses angles
35 $4b_1/4b_2$ un élément mâle 5 fixé sur la face de la patte destinée à venir s'appliquer contre la partie interne de la ceinture 2a du pantalon 2.

Sur cette même face et le long de son bord longitudinal 4b₃, la partie 4b de la patte 4 comporte une bande de tissu 6 en tous points identique à celle qui est fixée à la partie 4a.

- 5 Les deux parties 4a/4b qui composent la patte 4 sont destinées à être assemblées l'une à l'autre par enchevêtrement des poils recourbés des bandes 6 tel que cela est représenté à la figure 3.
- 10 Le réglage en hauteur de la disposition de la patte 4 sur le vêtement est rendu possible du fait de l'existence des rangées d'éléments femelles 3 fixés à la veste 1.

Il est clair que le montage illustré au dessin n'est pas li-
15 mitatif. Ces rangées d'éléments femelles 3 pourraient bien entendu être indifféremment fixées au pantalon 2.

Plusieurs variantes sont également possibles du fait que ces rangées d'éléments 3 pourraient tout aussi bien être fixées
20 à la patte 4 sur la partie 4a ou encore sur la partie 4b ou encore sur les deux.

On précise, bien que cela soit également clair, que la fixation et le réglage en hauteur de la position de la patte 4
25 pourraient également être totalement réalisés au moyen de tissu agrippant du genre de celui 6 utilisé pour relier les deux parties 4a/4b.

On notera encore que la liaison de ces deux parties pourrait
30 tout aussi bien être obtenue par boutons-pression.

Enfin, il n'est pas exclu que l'on puisse utiliser des boutons traditionnels qui pourraient être fixés au vêtement à la façon précédemment décrite et en remplacement des éléments
35 femelles 3 ou encore des bandes 6, ces boutons coopérant avec de simples boutonnieres pratiquées sur la patte 4.

La fixation de la patte à la veste 1 et au pantalon 2

pourrait être encore obtenue au moyen de fermetures à glissières. Dans ce mode de réalisation la patte 4 comporterait le long de ses deux bords $4a_3/4b_3$ une partie de fermeture à glissière, destinée à coopérer avec les parties de ces fermetures fixées à la veste 1 et au pantalon 2, suivant le même concept décrit précédemment et représenté au dessin.

Pour permettre le réglage en hauteur de la patte 4, la veste 1 ou le pantalon 2 comporterait ainsi trois parties des dites fermetures parallèles entre elles et s'étendant dans une direction sensiblement perpendiculaire à l'axe longitudinal du vêtement.

On notera enfin que la patte 4 pourrait s'étendre sur le pourtour interne du vêtement et doubler la zone de la ceinture dans sa quasi totalité.

Selon ce mode de réalisation, le vêtement comporterait donc plusieurs moyens ou rangées de moyens de liaison répartis sur le pourtour interne du vêtement.

Bien entendu, sans sortir du cadre de l'invention, les diverses parties du vêtement qui viennent d'être décrites, à titre d'exemple, pourront être remplacées par des parties équivalentes remplissant la même fonction, par exemple la pièce de liaison 4 qui assure l'assemblage du blouson ou de la veste 1 au pantalon 2 pourrait être réalisée en un tissu extensible.

Revendications de brevet.

1. Vêtement composé d'un blouson ou d'une veste et d'un pantalon, lesquels sont adaptés pour être assemblés l'un à l'autre, dans lequel le blouson ou la veste est relié au pantalon par l'intermédiaire d'au moins une patte amovible, caractérisé en ce que la patte amovible est constituée par au moins deux parties adaptées pour venir en regard l'une de l'autre et comportant des moyens pour les relier l'une à l'autre, lesquelles parties comportent en outre des moyens pour les fixer au blouson ou à la veste et au pantalon.

2. Vêtement selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'une desdites parties de la patte amovible comporte des moyens pour la fixer d'une manière réglable au blouson ou à la veste et l'autre comporte des moyens pour la fixer au pantalon.

3. Vêtement selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'une desdites parties de la patte amovible comporte des moyens pour la fixer au blouson ou à la veste et l'autre comporte des moyens pour la fixer d'une manière réglable au pantalon.

4. Vêtement selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'assemblage desdites parties qui composent la patte amovible est réalisé au moyen de boutons-pression.

5. Vêtement selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que l'assemblage desdites parties qui composent la patte amovible est réalisé au moyen de bandes de tissu comportant une pluralité de poils se terminant en forme de crochets.

6. Vêtement selon l'une quelconque des revendications 1, 2 et 4, caractérisé en ce que la fixation de la patte amovible au vêtement, au niveau de la ceinture, est réalisée au moyen

de boutons-pression comportant deux éléments qui coopèrent ensemble, en ce que le blouson ou la veste comporte au moins une rangée d'éléments de boutons, espacés les uns des autres dans le sens longitudinal du vêtement et que le pantalon com-
5 porte au moins un élément de bouton venant s'aligner sur la-
dite rangée, et en ce que la patte comporte, du côté de ses bords haut et bas, au moins un élément complémentaire desdits boutons, lesquels viennent coopérer avec les autres éléments de boutons lors de la liaison du blouson ou de la ves-
10 te et du pantalon.

7. Vêtement selon l'une quelconque des revendications 1, 3 et 4, caractérisé en ce que la fixation de la patte amovible au vêtement au niveau de la ceinture est réalisée au moyen
15 de boutons-pression comportant deux éléments qui coopèrent ensemble, en ce que le blouson ou la veste comporte au moins un élément de bouton et en ce que le pantalon comporte au moins une rangée d'éléments de boutons espacés les uns des autres dans le sens longitudinal du vêtement, les éléments
20 de boutons du blouson ou de la veste et du pantalon étant dans le même alignement et en ce que la patte comporte, du côté de ses bords haut et bas, au moins un élément complémentaire desdits boutons, lesquels viennent coopérer avec les autres éléments de boutons lors de la liaison du blouson ou
25 de la veste et du pantalon.

8. Vêtement selon l'une quelconque des revendications 1, 2 et 5, caractérisé en ce que la fixation de la patte amovible au vêtement au niveau de la ceinture est réalisée au
30 moyen de bandes de tissu comportant une pluralité de poils se terminant en forme de crochets, en ce que le blouson ou la veste comporte au moins une bande dudit tissu, disposée dans le sens longitudinal du vêtement, et que le pantalon comporte au moins une bande du même tissu, et en ce que la
35 patte comporte, du côté de ses bords haut et bas, au moins une bande dudit tissu, lesquelles coopèrent, lors de la liaison du blouson ou de la veste et du pantalon, avec les bandes fixées à ceux-ci.

9. Vêtement selon l'une quelconque des revendications 1, 3 et 5, caractérisé en ce que la fixation de la patte amovible du vêtement au niveau de la ceinture est réalisée au moyen de bandes de tissu comportant une pluralité de poils se terminant en forme de crochets, en ce que le blouson ou la veste comporte au moins une bande dudit tissu et que le pantalon comporte au moins une bande du même tissu disposée dans le sens longitudinal du vêtement et en ce que la patte comporte, du côté de ses bords haut et bas, au moins une bande dudit tissu, lesquelles coopèrent lors de la liaison du blouson ou de la veste et du pantalon avec les bandes fixées à ceux-ci.

10. Vêtement selon l'une quelconque des revendications 1, 2, 5 et 8, caractérisé en ce que le blouson ou la veste comporte deux bandes de tissu comportant une pluralité de poils recourbés, lesquelles bandes sont disposées au même niveau et dans le sens longitudinal du vêtement et sont distantes l'une de l'autre selon un espacement standardisé et que le pantalon comporte, au niveau de la ceinture, une bande d'une longueur au moins égale à la distance qui sépare les bandes du blouson ou de la veste, et en ce que la patte amovible comporte le long de ses bords haut et bas, une bande dudit tissu destinée à coopérer avec celles du blouson ou de la veste et celle du pantalon.

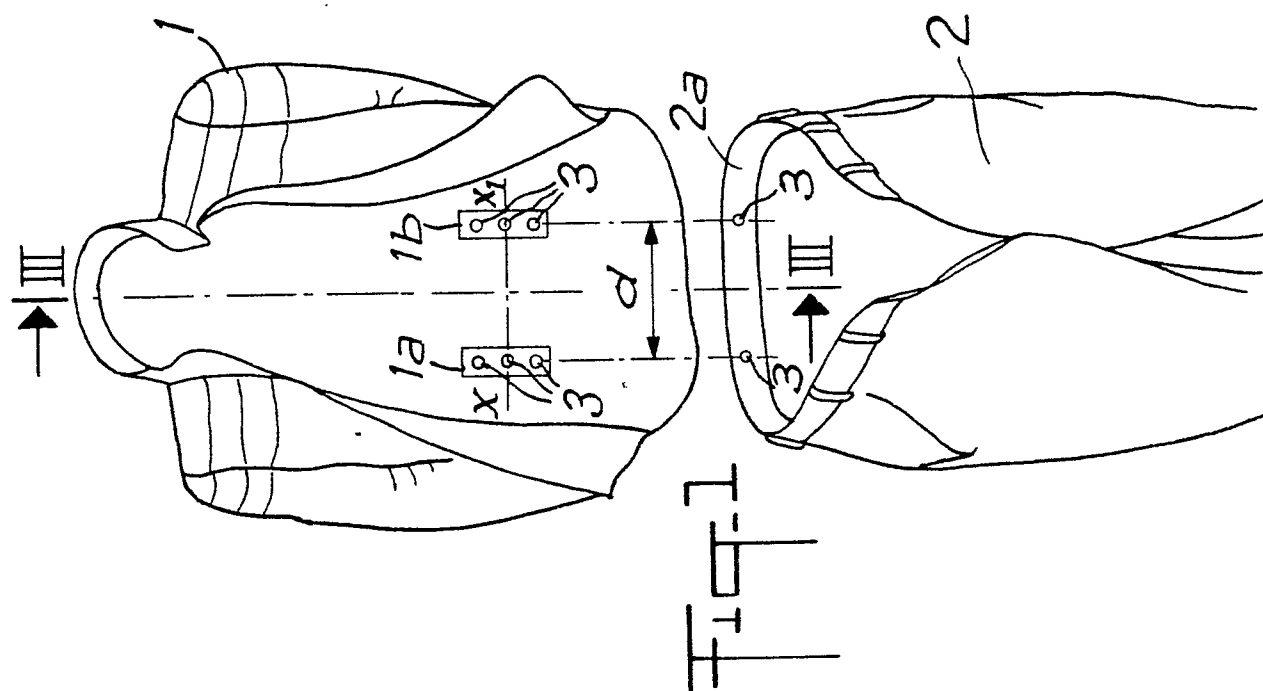
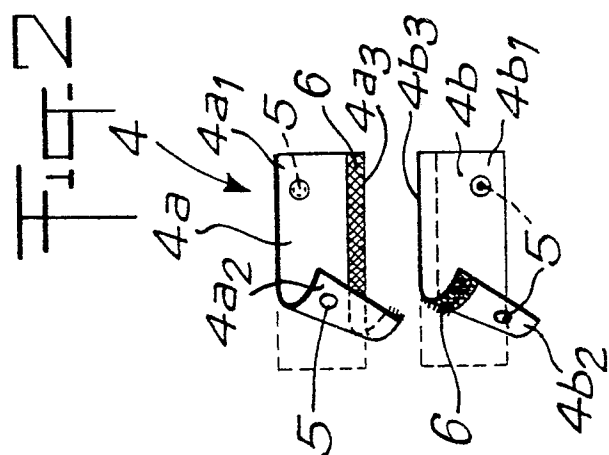
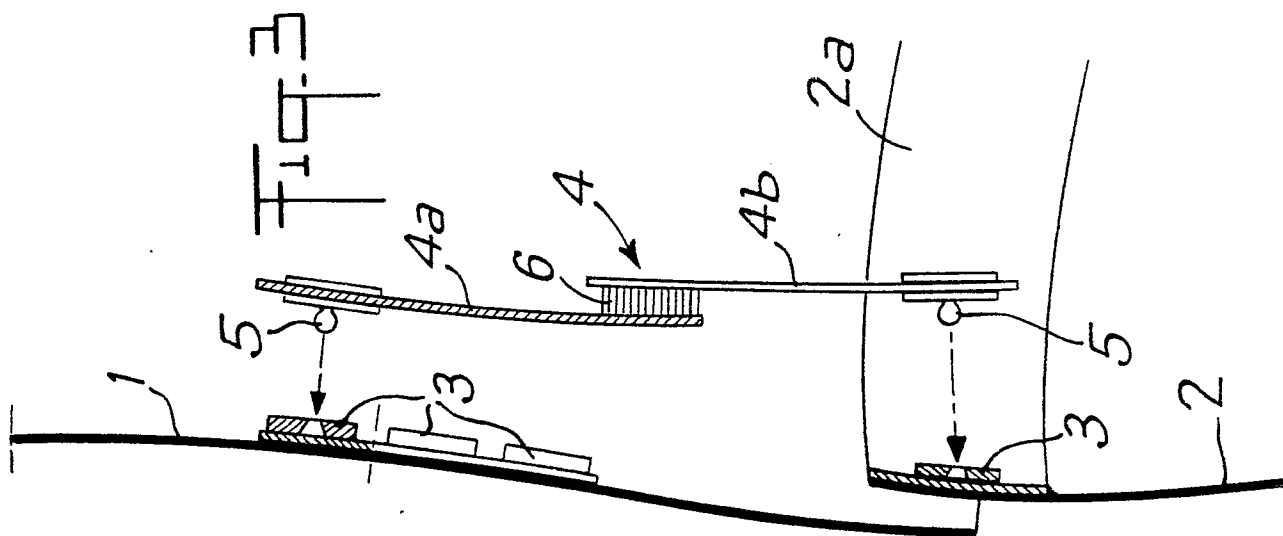
11. Vêtement selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que la fixation de la patte amovible au vêtement au niveau de la ceinture est réalisée au moyen de boutons-pression comportant deux éléments qui coopèrent ensemble, en ce que le blouson ou la veste et le pantalon comportent au moins un élément de bouton et en ce que la patte comporte, du côté de ses bords haut et bas, d'une part au moins un élément complémentaire desdits boutons et d'autre part au moins une rangée de ces éléments, lesquels viennent coopérer avec les autres éléments de boutons lors de la liaison du blouson ou de la veste et du pantalon.

12. Vêtement selon l'une quelconque des revendications 1 à

3 et 5, caractérisé en ce que la fixation de la patte amovible au vêtement au niveau de la ceinture est réalisée au moyen de bandes de tissu comportant une pluralité de poils recourbés, en ce que le blouson ou la veste et le pantalon
5 comportent au moins une partie dudit tissu et en ce que la patte comporte du côté de ses bords haut et bas, d'une part au moins une partie de ce tissu, et d'autre part au moins une bande de celui-ci, disposée dans le sens longitudinal de la patte, lesquelles viennent coopérer avec celles du
10 blouson ou de la veste et du pantalon.

13. Vêtement selon l'une quelconque des revendications 1 à 12, caractérisé en ce que lesdits moyens pour relier le blouson ou la veste au pantalon sont disposés dans la partie
15 du dos et à l'intérieur du vêtement.

14. Vêtement selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé en ce que le raccordement de la patte amovible au blouson ou à la veste et au pantalon est obtenu
20 au moyen de fermetures à glissières.





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

0013858

Numéro de la demande

EP 79 43 0025

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int. Cl.)
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	
	<u>FR - A - 1 324 991 (ETS FRA-FOR)</u> * En entier; figure *	1	A 41 D 1/00 A 41 F 5/00
	--		
A	<u>FR - A - 2 068 329 (KOHLER NEFF & CIE.)</u> * En entier *	1	
	--		
A	<u>FR - A - 1 255 207 (SOCIETE INDUSTRIELLE DES ETABLISSEMENTS PIEL)</u> * Page 1, colonne 1; alinéa 1; colonne 2, alinéas 6-11; figures 1,2 *	1	

			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.)
			A 41 F A 41 D A 41 B
			CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES
			X: particulièrement pertinent A: arrière-plan technologique O: divulgation non-écrite P: document intercalaire T: théorie ou principe à la base de l'invention E: demande faisant interférence D: document cité dans la demande L: document cité pour d'autres raisons
			&: membre de la même famille, document correspondant
Le présent rapport de recherche a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur	
La Haye	22-04-1980	GARNIER	